

Protégez-vous : détecter, éviter et signaler les arnaques en matière d'immigration



Est-ce que vous ou quelqu'un de votre connaissance avez entrepris le processus de demande d'immigration ou de citoyenneté? Soyez sur vos gardes, car des individus essaient de profiter de demandeurs comme vous.

Les conséquences de la fraude peuvent être désastreuses

Les demandeurs piégés par les arnaques de consultants véreux ou de simples criminels s'exposent à des conséquences désastreuses : ils peuvent perdre de l'argent, voir leur demande rejetée ou se voir interdire l'entrée au Canada. Les arnaques mènent entre autres :

- au vol d'identité
- au vol d'argent dans votre compte bancaire ou sur votre carte de crédit
- à l'infiltration de virus informatiques.

N'oubliez pas

Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) s'est engagé à détecter et à combattre la fraude ainsi qu'à protéger les immigrants éventuels et les Canadiens contre les arnaques. Voici quelques points dont tous les demandeurs éventuels devraient se souvenir :

- Personne ne peut vous garantir un emploi ou un visa au Canada.
- Seuls les agents d'immigration au Canada et dans les ambassades, hauts-commissariats et consulats du Canada peuvent décider de délivrer un visa.
- Nos frais de traitement sont les mêmes partout dans le monde. Les frais dans la devise locale se fondent sur les taux de change officiels. Le montant est le même que celui en dollars canadiens. IRCC n'accepte pas les cartes-cadeaux ni les cryptomonnaies (p. ex. bitcoin) comme formes de paiement pour les frais de traitement.
- Nous vous demanderons de payer les frais relatifs aux services du gouvernement au nom du « Receveur général du Canada », sauf avis contraire sur le site Web du bureau canadien des visas.
- Méfiez-vous des représentants ou des individus qui exigent des frais pour les documents justificatifs, comme les études d'impact sur le marché du travail et les lettres d'offre d'emploi.

• Jamais nos employés :

- ~ ne vous demanderont de transférer de l'argent dans un compte bancaire personnel;
 - ~ ne vous demanderont de virer des fonds par l'entremise d'un service privé de virement de fonds;
 - ~ ne feront d'offres spéciales aux personnes qui veulent immigrer;
 - ~ n'utiliseront des services de courriel gratuits, comme Hotmail, Gmail ou Yahoo Mail pour communiquer avec vous;
 - ~ ne communiqueront avec vous sur les médias sociaux;
 - ~ ne vous menaceront de vous expulser du Canada si vous n'envoyez pas de l'argent.
- Vous n'avez pas besoin de retenir les services d'un avocat ou d'un consultant pour vous aider à présenter votre demande : c'est à vous de décider. Vous trouverez des [formulaires de demande et des guides gratuits](#) pour tous nos services sur le site Web du gouvernement du Canada, à [Canada.ca](#).
 - Soyez prudent si le salaire de l'emploi que vous voulez obtenir semble trop beau pour être vrai.

Que faire si vous repérez une arnaque

Pour signaler une arnaque par Internet, par courriel ou par téléphone, communiquez avec le [Centre antifraude du Canada](#) sans frais au numéro **1-888-495-8501**. À l'étranger, signalez la fraude au service de police local.

Appelez la [ligne sans frais de surveillance frontalière](#) de l'Agence des services frontaliers du Canada au **1-888-502-9060** pour signaler des infractions telles que :

- des activités suspectes à la frontière;
- un mariage de convenance;
- une personne qui a fourni de faux renseignements dans une demande d'immigration;
- une personne visée par un mandat des autorités de l'immigration.

Pour de plus amples renseignements sur la façon de détecter, d'éviter et de signaler la fraude, consultez [Canada.ca/immigration-fraude](#).

